

ARRETE n° AP 2022/281

Objet : portant nomination du représentant du président du bureau de vote institué au sein de la Métropole du Grand Paris

Le Président de la Métropole du Grand Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code électoral, et notamment ses articles L. 60 à L. 64,

Vu décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,

Vu l'arrêté n° 2022-279 du 28 octobre 2022 instituant un bureau de vote au sein de la Métropole du Grand Paris,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur HLUSZKO Alexis est nommé représentant du président du bureau de vote institué au sein de la Métropole du Grand Paris.

Article 2 : Dans les deux mois suivants sa notification, cet arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Paris : 7 rue de Jouy – 75004 PARIS.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris.

Fait à Paris, le 28 octobre 2022

Pour le Président, et par délégation,

Paul MOURIER

Préfet,

Directeur général des services

